



COMMUNE DE COMMER
CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUILLET 2024

PROCES-VERBAL DE REUNION

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA
MAYENNE

Conseillers en exercice 14
Conseillers présents 13
Quorum 8

L'an deux mil vingt-quatre, le onze juillet à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Commer, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE.

Affiché le : 17.07.2024

Présents : Mesdames Christelle BEAUDOUIN, Aurore BIBRON, Annabelle FOUQUET, Josiane COUILLEAUX, Marie-Claude PIERRE, et Coralie GERAULT.

Messieurs Mickaël DELAHAYE, Daniel GÉRAULT, Denis MARCHAND, Damien COUILLEAUX, Benjamin JENNESSON, Stéphane MANCEAU, et Loïc JORRE

Absents excusés : Aline LEBRETON donnant pouvoir Christelle BEAUDOUIN

Secrétaire de séance : Aurore BIBRON

ORDRE DU JOUR

1. Approbation procès-verbal du conseil municipal du 3 juin 2024
2. Acquisition terrain
3. Salle polyvalente : demande de subventions (Conseil départemental, Mayenne Communauté)
4. Mayenne Communauté : avenant au contrat prestation de services et transfert compétence eau et assainissement.
5. Redevance occupation domaine public par Orange, année 2024
6. DPU : 27 rue des Acacias
7. Supérette API
8. Questions diverses

1- Approbation procès-verbaux du conseil municipal du 3 juin 2024

DELIBERATION : Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide le procès-verbal du conseil municipal du 3 juin 2024.

2- Acquisition terrain

Mickaël Delahaye, Maire, informe le conseil municipal de la possibilité d'acheter du terrain proche de l'école : parcelle B 163 appartenant à M. Adam Didier (96m²), parcelle B 160 (194m²) appartenant à Mme Hayer Hélène et la parcelle B162 (62m²) appartenant à Mme Goupil Elodie.

Ces trois terrains seront vendus au prix de 10€ le m² hors frais de notaire à la charge de la commune.

L'acquisition de ces terrains permettra un éventuel agrandissement de la cour de l'école qui serait végétalisé ou l'extension de bâtiments scolaires à l'avenir si nécessaire.

DELIBERATION: Le conseil municipal valide, à l'unanimité et à main levée, l'achat de ces trois parcelles auprès des différents vendeurs et retiendra les études de Maître Philippe Pilleux pour les achats de Mr Adam et de Mme Hayer et Maître Olivier Blot pour l'achat du terrain à Madame Goupil.

3- Salle Polyvalente : demande de subvention (conseil départemental et Mayenne Communauté)

Mickaël Delahaye, Maire, demande au conseil municipal l'autorisation de réaliser des démarches de demandes de subvention auprès du Conseil départemental et de Mayenne Communauté. Une première demande sera réalisée au titre des contrats de territoire 2023-2028 sur la base d'un projet « bas carbone » pour la construction de la salle polyvalente pour un montant minimum de 23 202€ et au vue de l'ampleur du projet solliciter cette subvention à hauteur de 46 404€. Une seconde demande sera effectuée auprès de Mayenne Communauté, également pour la construction de la nouvelle salle polyvalente au titre du fonds de concours classique pour un montant de 96 968€.

DELIBERATION : Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, autorise le Maire, Mickael Delahaye, à faire une demande de subvention auprès du conseil départemental et de Mayenne Communauté pour la construction de la nouvelle salle polyvalente.

4- Mayenne Communauté : Avenant au contrat de prestation de services de Mayenne Communauté et avis sur le transfert de compétence eau et assainissement

• *Avenant au contrat de prestation de services de Mayenne Communauté*

Mickaël Delahaye, Maire, présente un avenant au contrat de prestation de services pour la partie « voirie » de Mayenne Communauté (entre autres point à temps pour réparer les

routes de la commune) qui passe d'un montant de 22 500€ contre 17 500€, soit 5 000€ de plus sont alloués à la commune de Commer pour la réalisation de travaux de voiries.

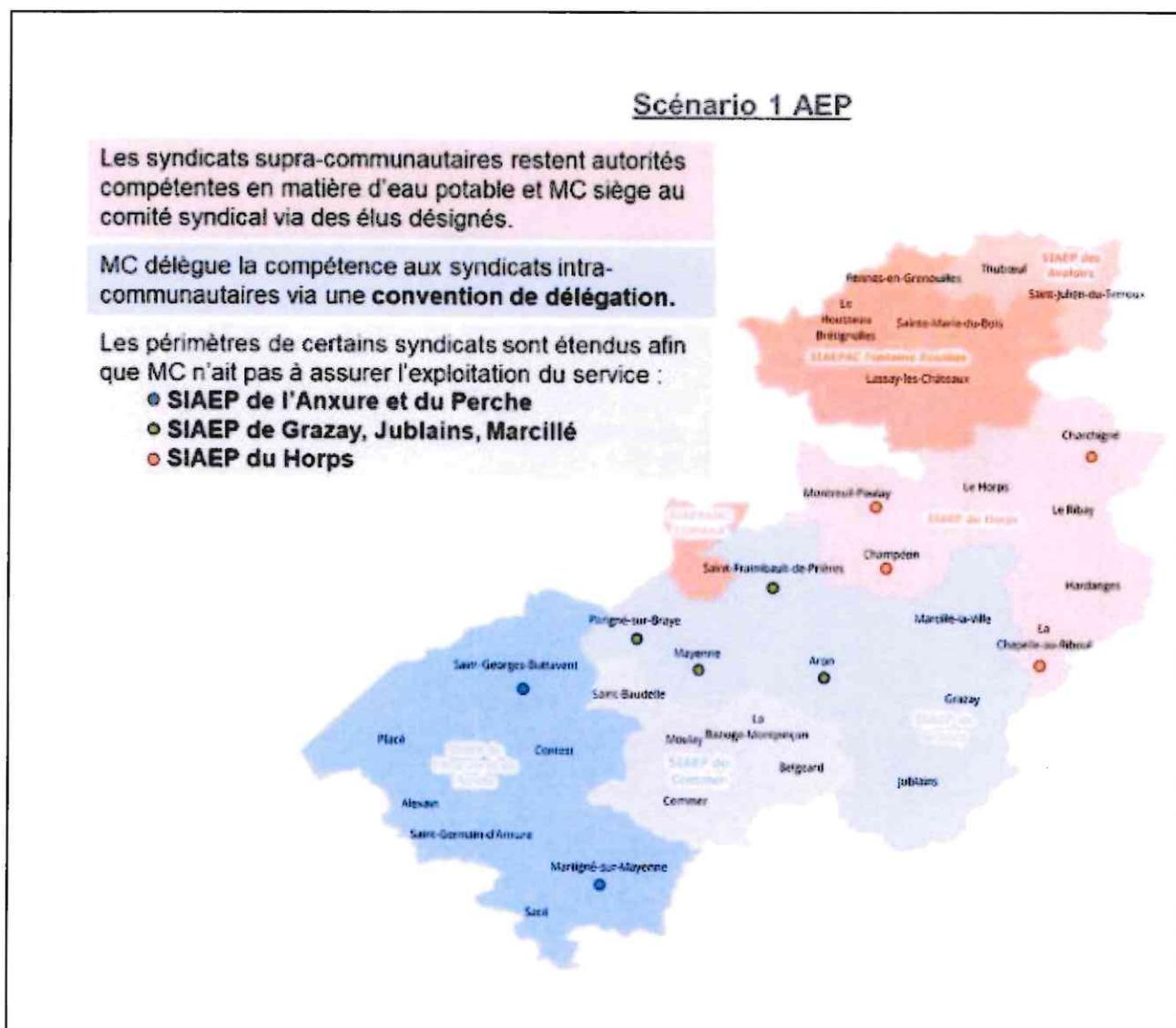
DELIBERATION : Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, adopte l'avenant n°1 à la convention de prestations de services à conclure avec Mayenne Communauté et autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant.

- **Transfert de la compétence eau et assainissement à l'intercommunalité**

Mickaël Delahaye, Maire, présente ensuite au conseil municipal le transfert de compétence eau et assainissement à l'intercommunalité conformément à la loi. Ce transfert engendrerait pour la partie eau potable, dans un premier scénario, d'incorporer Mayenne et Parigné dans le scénario où le SIAEP de Commer est maintenu.

Un deuxième scénario propose une disparition du SIAEP de Commer et la création d'un nouveau syndicat d'eau intercommunal qui regrouperait davantage de communes.

Pour l'assainissement, Mickaël Delahaye propose de retenir le scénario proposé. (Cf pièces jointes)

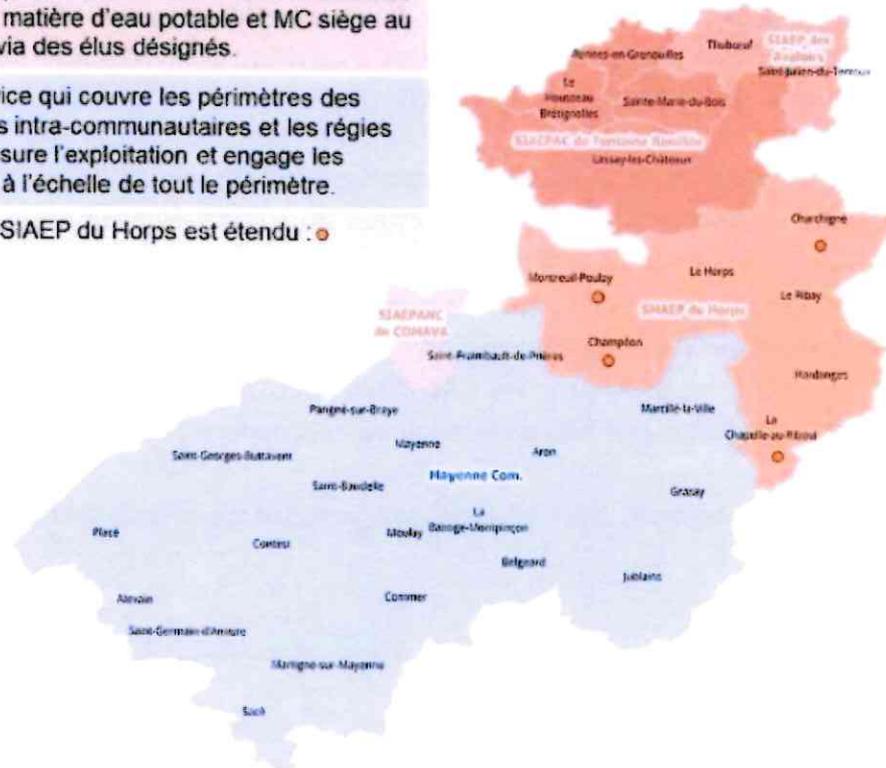


Scénario 2 AEP

Les syndicats supra-communautaires restent autorités compétentes en matière d'eau potable et MC siège au comité syndical via des élus désignés.

MC crée un service qui couvre les périmètres des actuels syndicats intra-communautaires et les régies communales, assure l'exploitation et engage les investissements à l'échelle de tout le périmètre.

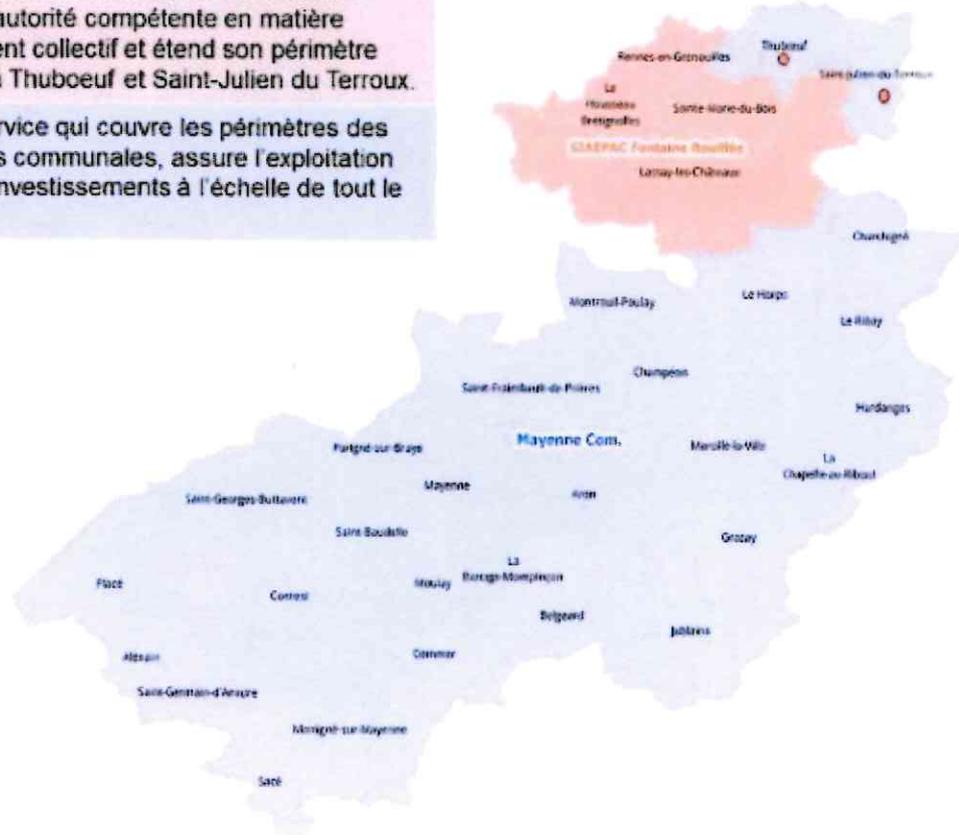
Le périmètre du SIAEP du Horps est étendu : ◉



Scénario AC (commun aux 2 scénarios AEP)

Le syndicat supra-communautaire de Fontaine-Rouillée reste autorité compétente en matière d'assainissement collectif et étend son périmètre d'intervention à Thuboeuf et Saint-Julien du Terroux.

MC crée un service qui couvre les périmètres des actuelles régies communales, assure l'exploitation et engage les investissements à l'échelle de tout le périmètre.



DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité et à main levée, le scénario n°1 pour le transfert de compétences eau potable et assainissement (scénario avec l'incorporation de Mayenne et Parigné dans le SIAEP) et demande l'étude du scénario supplémentaire proposé pour l'assainissement collectif.

5- Redevance occupation du domaine public par Orange pour l'année 2024 (RODP)

Au titre de l'occupation des sols pour ses réseaux (RODP), la commune de Commer est en droit de demander au titre de l'année 2024 à Orange la somme de 2 510€.

DELIBERATION : Le conseil municipal autorise le Maire, à l'unanimité et à main levée, à recouvrer auprès de la société Orange la somme de 2 510€ pour l'occupation des sols pour ses réseaux sur la commune.

6- DPU : 27 rue des Acacias

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, décide de ne pas préempter pour le bien sis au 27 rue des Acacias.

7- Supérette API

Mickaël DELAHAYE, Maire, informe le conseil que le projet de supérette API sur la commune a été validé par la société. Une publication d'appel à manifestation d'intérêt spontané doit être réalisée (affichage permettant de faire jouer la libre concurrence si quelqu'un manifeste son souhait d'ouvrir un magasin sur Commer).

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, approuve la publication d'un appel à manifestation d'intérêt spontané.

8- Questions diverses

❖ *Acquisition débroussailleuse*

Denis Marchand, adjoint au maire, présente au conseil deux devis pour l'achat d'une débroussailleuse.

A prix équivalent, Denis Marchand propose de choisir l'entreprise Divay qui nous a prêté un matériel de remplacement.

| Entreprise Divay | Entreprise Letemplier |
|------------------|-----------------------|
| 690,83€ | 689,23€ |

DELIBERATION : Le conseil valide, à l'unanimité et à main levée, l'acquisition d'une débroussailleuse auprès de l'entreprise Divay pour le prix de 690,83€ HT.

❖ **Créances irrécouvrables**

Mickaël Delahaye, Maire, présente le dossier d'une personne de Commer dont l'entreprise a été placée en liquidation judiciaire et qui a 186,86€ de dettes auprès de la commune.

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité et à main levée, l'admission en non-valeur sur le budget commune d'un montant de 186,86€.

❖ **Choix de la cuisine salle Polyvalente et plus-value pour le rejointoiement de l'église.**

Benjamin JENNESSON, conseiller municipal délégué, présente au conseil le projet de la cuisine pour la future salle polyvalente.

Quatre devis ont été lancés pour un ensemble : fourneaux électrique, four électrique, table, deux chariots de service, poubelle, lave-vaisselle, table d'entrée, congélateur, centrale désinfection et mitigeur, lave-main, adoucisseur, rayonnage clayettes.

Concernant l'église, Benjamin JENNESSON, présente l'avancée des travaux. Ceux-ci seront terminés la semaine prochaine. Un devis est réalisé afin de procéder à des opérations de rejointoiement complémentaires autour de la rosace et s'élève à 18 633,09€ H.T(celui-ci permet de profiter de la présence de l'échafaudage).

DELIBERATION : le conseil municipal valide, à l'unanimité et à main levée, le devis pour rejoindre le mur autour de la rosace pour un montant de 18 633,09€ HT.

❖ **Rapport CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées) du 26/06/2024**

Mickaël DELAHAYE, Maire, présente le rapport de la CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées) de Mayenne Communauté du 26 juin 2024 relatif aux dossiers présentés :

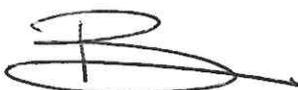
- a. Le transfert au 1er janvier 2024 : contributions communales au S.D.I.S.
- b. Les transferts au 1er janvier 2024 : équipement « théâtre municipal de Mayenne » dans le cadre de l'intérêt communautaire de la compétence « Culture »
- c. Le transfert au 1er janvier 2024 : équipements pour la pratique de l'athlétisme dans le cadre de l'intérêt communautaire de la compétence « développement et aménagement sportif »
- d. Le transfert au 1er janvier 2024 : soutien à quatre associations caritatives, dans le cadre de l'intérêt communautaire de la compétence « action sociale »

DELIBERATION : Le conseil municipal, à la majorité et à main levée, avec deux abstentions (Denis MARCHAND et Benjamin JENNESSON), adopte les conclusions concernant le rapport de la CLECT du 26 juin 2024 relatif aux éléments présentés précédemment.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h10.

Vu, la secrétaire de séance,

Aurore BIBRON



Vu, le Maire,

Mickaël DELAHAYE

